

# ÉVOLUTION GESTION DE CRISE COVID-19 SUITE À LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

Vers un plan de reprise des activités pour les lieux et projets de musiques actuelles



La présente note est un complément spécifique sur le sujet des lieux de musiques actuelles à celle réalisée par le SMA (syndicat des musiques actuelles), auquel notre fédération est adhérente. Elle a pour objet la reprise de l'activité des projets et des lieux de musiques actuelles, sur une temporalité multiple, et l'apport de pistes de travail :

- Scénario de déconfinement : du 11 mai au 1<sup>er</sup> septembre : possible reprise de certaines activités en petit groupe (action culturelle, résidence de création artistique, activité de répétition pour les musiciens amateurs, concerts sans public diffusés en *livestream*...)
- Phase de relance : du 1<sup>er</sup> septembre à... la possibilité de reprise de l'ensemble des activités

*Depuis l'allocution du 14 mars interdisant l'ouverture des ERP en dehors des services essentiels, les 140 lieux et projets de musiques actuelles adhérents de la FEDELIMA ont dû interrompre brutalement leurs activités (concerts, actions culturelles, répétitions, etc.). Au fil des nouvelles allocutions du gouvernement, les lieux de musiques actuelles sont dans l'incertitude quant à la réouverture de leur équipement à partir du 11 mai, et à la reprise d'activité concert à partir de mi-juillet. Les membres de la FEDELIMA ont compris que leurs structures ne rouvriraient probablement pas avant septembre, et peut-être pas avant la fin de l'année ou début 2021.*

La diversité des structures, réparties sur l'ensemble du territoire français et en outre-mer, explique la variété des problématiques qu'elles rencontrent où vont rencontrer dans les mois à venir. L'économie des lieux de musiques actuelles est bien souvent plurielle : elle repose sur un triptyque subventions / recettes propres / redistribution qui risque, dans cette crise, de s'écrouler à plus ou moins moyen terme en fonction des structures. Il est donc essentiel de bien prendre en compte les situations des plus fragiles et de ceux pour qui la subvention ne représente qu'une faible part de leur économie. Pour ceux-là, la question de la reprise d'une activité, même partielle, à court terme est plus qu'essentielle. Ces structures expriment également de vraies craintes pour la suite : les perspectives de reconstitution de leur trésorerie ont du mal à se faire jour, tant les conditions d'un « retour à la normale » (favorable à ce que leurs activités commerciales leur permettent de retrouver un quelconque équilibre) semblent éloignées.

L'hétérogénéité de nos adhérents s'exprime également par la diversité des activités qu'ils mènent.

Leurs projets artistiques et culturels ne couvrent pas seulement l'activité de diffusion de concerts, mais plus largement l'action culturelle (avec des partenaires éducatifs, sociaux, associatifs...), de la répétition et de l'accompagnement des pratiques en amateur, sur de la création, de la résidence d'artistes, de l'apprentissage, de la ressource, de l'enregistrement (...). Ils sont des lieux ouverts, des lieux de lien social, ils sont sur leurs territoires respectifs des îlots de partage, d'investissement bénévole, de formation, des

endroits essentiels de vie, de débat, de rencontre... Certains proposent également durant leur saison des temps forts, des festivals d'envergure.

En plus de leurs équipes permanentes, toutes ces structures emploient un grand nombre d'artistes, de techniciens, de personnels de sécurité, de personnels d'entretien, de restauration... Elles travaillent en symbiose avec les entreprises du secteur des musiques actuelles (les tourneurs, les producteurs, les labels, les attachés de presse, les médias, les organismes de formation...), mais aussi avec les acteurs économiques de leur territoire (producteurs alimentaires, hôteliers, prestataires techniques...). Ce sont toutes ces personnes, qui risquent aujourd'hui de perdre leurs revenus, qui constituent un écosystème interdépendant et dont les enjeux et les perspectives sont intimement liés... Si dans l'immédiat les lieux ont honoré leurs contrats, dans un désir de solidarité et selon les préconisations du ministère de la Culture, leur première inquiétude reste toutefois la précarité dans laquelle sont plongées ces personnes, et qui risque de durer au-delà de l'échéance du déconfinement, jusqu'à affecter le fonctionnement de l'ensemble de l'écosystème.

## 1- Des mesures qui garantissent le fonctionnement de l'écosystème des musiques

Aussi, dans un premier temps, nous demandons des mesures importantes qui permettraient de garantir la sauvegarde de cet écosystème.

- En premier lieu, **pour les artistes**, techniciens et techniciennes intermittent.e.s du spectacle dont nous savons pertinemment qu'ils ne pourront reprendre leur activité tant que les lieux seront fermés, tant que les festivals ne pourront se tenir. Une « année blanche » doit absolument être mise en place. Nous soutenons à cet effet une prolongation de 12 mois des droits à l'assurance chômage augmentée de la période d'impossibilité de travailler.
- Nous demandons également **la garantie** que les lieux, quel que soit leur mode gestion (association, EPL, EPCC...), puissent bénéficier des dispositifs de droit commun mis en place par le ministère du Travail notamment, mais également par Bercy et par Matignon.
  - Ainsi, certains de ces lieux sont des Établissements Publics Locaux. Une ordonnance du 22 avril précise qu'ils seront exclus des dispositifs d'activités partielles. Les projets qu'ils mènent et leur part d'autofinancement sont les mêmes que les projets portés par des structures associatives et seront impactés par cette crise de la même manière. Ces lieux doivent donc aussi avoir accès à ces dispositifs de droit commun.
- Comme l'a préconisé le ministère de la Culture, nous demandons à ce que **la clause de « service fait » soit bien levée** par l'ensemble des partenaires financiers, État et collectivités territoriales, car nous redoutons qu'à court terme des mécanismes de réduction des subventions, ayant pour prétexte la crise du COVID-19, soient mis en œuvre.
- Enfin, nous demandons que les **dispositifs du FONPEPS** soient étendus et renforcés au regard des activités qui seront autorisées à reprendre après le 11 mai.

## **2- Des mesures spécifiques qui garantissent la reprise des activités dans les lieux et projets de musiques actuelles**

Nous demandons également, et cela est primordial, d'avoir une réelle lisibilité des modalités de mise en œuvre du déconfinement, sur la période qui va suivre le 11 mai. En fonction des scénarios de reprise, globale ou partielle, quelles seront les mesures sanitaires à prendre, et dans ce sens :

- L'établissement de mesures claires par typologies d'activité quant aux seuils de personnes pouvant y participer dès le 11 mai (studios de répétition, actions culturelles, résidences d'artistes en création, travail artistique sur scène, etc.) ;
- Un calendrier de reprise échelonné si l'ensemble de ces activités ne peuvent pas reprendre le 11 mai, et les conditions sanitaires afférentes ;
- La création d'une charte de travail, à l'image de celle fournie par exemple par le BTP à ses dirigeants et aux salariés : consignes de sécurité pour les Établissements Recevant du Public, mais également pour les Établissements Recevant des Travailleurs. Cette charte devra également prévoir la notion de responsabilité sanitaire pour les employeurs ;
- Les conditions financières et matérielles d'accessibilité aux kits sanitaires (masque, gel hydroalcoolique, produits de désinfection, barrières antivirales solides...) ;
- Une concertation État / autorités locales/ acteurs permettant des écrits factuels et étayés juridiquement sur lesquels les structures de musiques actuelles pourront s'appuyer pour redémarrer nos activités et/ou en suspendre plus longtemps d'autres.

## **3- Des dispositifs de concertation et de co-construction des politiques publiques en faveur de la musique renforcés pour la phase de relance**

Enfin, de façon plus globale, la période d'incertitude actuelle dans laquelle nous sommes plongés nous invite à questionner nos projets artistiques et culturels. Il est probable qu'à court et moyen terme, nous ne puissions reprendre nos activités à l'identique d'avant la pandémie, notamment en matière de diffusion de concerts accueillant du public.

Il nous appartient de mettre à profit ce moment subi pour élaborer de nouvelles finalités, de nouveaux buts et objectifs compte tenu de nos valeurs et de nos ancrages territoriaux. La crise actuelle doit être l'occasion d'analyser les évolutions des musiques actuelles lors de la dernière décennie. Elle doit aussi nous amener à penser le futur de façon plus universelle en intégrant de nouvelles données et une vision plus globale.

Toutefois, si les membres de la FEDELIMA avancent sur des scénarios, il paraît essentiel de pouvoir les partager, les confronter, les enrichir avec l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème. C'est pourquoi nous demandons au plus vite :

- Une concertation ouverte et permanente entre nos fédérations, les partenaires professionnels, le ministère de la Culture et les collectivités territoriales.
- L'ouverture d'espaces de concertation en local, associant les DRAC, les collectivités territoriales et les acteurs. L'ouverture des CTAP (conférences territoriales de l'action publique) aux acteurs pourrait en constituer la base.